



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

DIJON le jeudi 16 mai 2019

Participants :

- Adhérents présents :

Mesdames FAGARD Catherine, GAUTHIE Malika, IVANOV Kristina, LABREGERE Françoise, LASNIER-BINA Patricia, MALFONDET Zorah, MAURICE Marie-Thérèse, MERCIER Justine, PARIS Marie-Louise, PERRIN Aleth, TREMEAU Cécile.

Messieurs : ALLEXAN Xavier, BAILLY Guy, BONNAIRE Roland, BONNAVAUD Hervé, DEMOULIN Robert, GARNIER Philippe, KIBANGOU Charden, LLORCA Gérard, PARIS Christian, SIRE Antoine, YANG Michaël.

- Elus et partenaires présents :

Mesdames COINT Emmanuelle (Vice-Présidente du Conseil Départemental), DARFEUILLE Danielle (Conseillère Départementale représentant le Président du Conseil Départemental excusé), DELVAUX Annie (Directrice Apprentis d'AUTEUIL), MECKENHEIM Anne-Claude (Secrétaire CIE Acodège-IRTESS-CREAI), MILLOT Anne (Directrice URBANALIS - FJT DIJON), REVAILLOT Chantal (formatrice assistants familiaux IRTESS), ROY Sandrine (Directrice Centre Maternel de la CROIX ROUGE de TALANT),

Messieurs DUROVRAY Patrice (Directeur Général de l'Acodège), FOUSSET Thierry (Président d'EPI'SOUIRE), GOMEZ Christophe (délégué ASE- ASF MONTBARD), M. PERRIN.

Personnes excusées :

Mesdames BRETILLON Geneviève (Vice-Présidente PEP 21), CHALANDRE Martine (Présidente de l'Association des Amis de la Maison des Enfants Assistés et des Nourrices du Morvan), CHARLES Julie (Directrice MSE Formations), DECOURSON (députée), DIAMAND Michelle (Présidente ADEPAPE 01), DRIE Marie-Line (Directrice ASE 21), FAIVRE Pascale (Adjointe au chef de service ASE 21), FIEVET Elodie (Directrice MDA), GERMAIN Carole (infirmière CD 21), KHATTABI Fadila (députée), LAGARDE Cécile (Responsable de formation IRTESS), LESIGNE Margaux, LIGEZ Isabelle (Directrice d'établissement Acodège), LOISIER Catherine (sénatrice), MANELLI Sylvie, MEHEU Christelle (Conseillère Départementale), PEPIN-DONAT Fabienne, TRIPIER-BERLIOZ Marie-Claude.

Messieurs BONNAIRE Vincent (Directeur Pôle DEL PEP), CABRESPINES Jean-Louis (Président CRESS), CHICAULT Laurent (responsable ASF BEAUNE), DELATTE Rémi(député), DUPONT Christophe (délégué ASE), GERBE Philippe, MARTIN Didier (député), REBSAMEN François (Maire de DIJON), SANNIER Christophe (Directeur CAF 21), SAUVADET François (Président du Conseil Départemental), SIRE Antoine.

oo

Accueil : Le Président salue et remercie tous les participants et particulièrement les élus du Conseil Départemental et les responsables des établissements et associations partenaires de l'ADEPAPE 21.

ORDRE DU JOUR

II. RAPPORTS MORAL ET D'ACTIVITE : le Président Roland BONNAIRE

1- L'association : depuis 2015, l'ADEPAPE 21 est intervenue dans les 6 Agences Solidarité et Famille, au sein des associations gestionnaires et auprès des équipes de nombreux établissements sociaux : ainsi l'Association est aujourd'hui **connue et reconnue**. Nous sommes, à ce jour, 117 adhérents dont 49 jeunes majeurs.

2- Nos partenaires : L'ADEPAPE 21 a signé des conventions de partenariat avec les PEP, les Apprentis d'AUTEUIL, l'Acodège, la Ligue de l'Enseignement et EPI'SOURIRE.

Elle travaille étroitement avec le Conseil Départemental qui est son partenaire principal mais aussi avec les missions locales et Pôle-Emploi.

3- Activité : l'Association a beaucoup travaillé durant cet exercice 2018 : 4 réunions du Conseil d'Administration, 1 réunion de bureau, 1 Assemblée Générale le 09 juin.

En outre, 3 membres du bureau ont participé au Congrès National à PARIS les 20 & 21 avril.

Une rencontre a été organisée, fin avril, avec les jeunes majeurs.

La soirée de la réussite s'est tenue, cette année, en décembre, dans les locaux de l'IME des PEP, rue des Ecayennes à DIJON : 11 jeunes ont été récompensés (3 CAP et 1 BEP, 4 BAC ens.général et 2 BAC Pro, 1 BTS). Merci aux PEP qui nous ont accueillis et ont offert le buffet.

4- Démarches auprès de nos partenaires institutionnels : nous avons rencontré les responsables CD, DDCS, CCAS DIJON et CHENÔVE, DIRECCTE, IRTESS etc...

Nous avons été reçus par Monsieur SAUVADET, Président du Conseil Départemental, Madame COINT, Vice-Présidente du CD responsable des Affaires Sociales, Madame KHATTABI, députée de la Côte d'Or et Madame LOISIER, sénatrice.

Nous avons participé à de nombreuses manifestations organisées par nos partenaires : la journée départementale des assistants familiaux, le Grand Dej', la journée de l'Adosphère, la conférence régionale sur « le Plan Pauvreté », les Assises du Bénévolat etc...

5- Participation aux travaux départementaux : 7 réunions du Conseil de Famille, 11 réunions de la commission d'agrément, 2 réunions pour la mise en place des comités d'usagers de l'ASE, 3 réunions de la commissions de révision des statuts des jeunes accueillis en Protection de l'Enfance, 1 réunion de l'ODPE, 1 réunion de la commission d'appel d'offres.

6- Formations : Nous avons participé à une formation organisée par la ville de DIJON (gestion des associations).

4 administrateurs ont assuré, durant 5 mois, l'accompagnement de 4 stagiaires étudiantes «assistants sociaux » de l'IRTESS ce qui a représenté un fort investissement de la part des 4 tuteurs.

Les rapports moral et d'activité ont été adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. RAPPORTS FINANCIERS : le Trésorier Hervé BONNAVAUD

1- Budget réalisé 2018 :

Charges : **25 870,20** Produits : **32 479,57** Résultat : **+ 6 609,37**

L'apport des bénévoles représente 56 % des produits → (13 200 € d'heures de bénévolat + 5 068,35 € de frais de déplacements redonnés à l'association).

Nous avons, depuis cette année 2018, outre le Conseil Départemental, plusieurs autres financeurs → la DDCS, la ville de DIJON, la ville de CHENÔVE, et la CAF.

2- Budget en cours 2019 :

Charges : **48 506,76** Produits : **48 516,76**

L'apport des bénévoles prévu à ce budget 2019 en cours représente 42 % des produits prévisionnels (20 500 € d'heurs de bénévolat + 5 500 € de frais de déplacements redonnés à l'association).

Pour l'instant, nous n'avons pas encore obtenu la totalité de la somme que nous sollicitons auprès du Conseil Départemental (8 500 € demandés – 5 000 € obtenus).

Il est à signaler que nous avons reçu, en 2019, **une aide ponctuelle de 1 000 €** de la part du Comité Inter-établissements CREAMI-ACODEGE-IRTESS : le Président remercie Madame Anne-Claude MECKENHEIM, secrétaire du CIE, pour ce don important.

3- Budget prévisionnel 2020 :

Charges : **47 256,76** Produits : **47 256,76**

L'apport prévu des bénévoles représente 45 % des produits → (16 000 € d'heures de bénévolat + 5 500 € de frais de déplacements redonnés à l'association).

Par ailleurs, il nous faudra trouver 3 306,76 € de produits supplémentaires auprès de nouveaux financeurs.

4- Commentaires généraux : Au regard de notre activité et des financements obtenus par les autres ADEPAPE de FRANCE, il sera utile de reprendre contact avec le Président du Conseil Départemental, afin que notre subvention annuelle soit revalorisée.

Le Conseil Départemental reconnaît notre utilité et nous sollicite au sein de nombreuses instances, aussi nos actions et missions développées au niveau du département méritent un meilleur engagement financier de la part du Conseil Départemental et une réelle indemnisation de nos frais engagés.

Remarque : les budgets 2019 et 2020 sont susceptibles d'évoluer car, dans le cadre du « Pacte des Solidarités », le Conseil Départemental sera, éventuellement, conduit à confier certaines missions d'accompagnement à notre association (paire-aidance) et, de ce fait, à augmenter le montant de la subvention départementale.

5- Cotisations :

Il est proposé le maintien des montants des 3 cotisations :

- 10 € → adhérents aidants,
- 2 € → adhérents jeunes majeurs,
- 50 € au minimum → partenaires (établissements et associations).

Les 3 budgets proposés et commentés par le Trésorier sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les montants des 3 cotisations sont maintenus à 10 €, 2 € et 50 € maximum, à l'unanimité des membres présents et représentés.

III. RAPPORTS D'ORIENTATION et PROJETS : le Président Roland BONNAIRE

1- Fonctionnement de l'Association : un groupe de travail s'est penché sur le mode d'accueil et d'orientation des jeunes adhérents : un protocole a été établi, une fiche « **Parcours, Besoins, Projets** » a été élaborée.

La mise en place de **référents** chargés de l'accompagnement des jeunes adhérents est aujourd'hui effective.

Le CA a décidé d'organiser une journée départementale, type conférence de Muriel SALMONA, tous les deux ans seulement.

2- Formation : Le CA de l'Association a décidé de ne pas accueillir de stagiaires IRTESS pour la saison 2019/2020.

Par ailleurs, l'ADEPAPPE 21 peut bénéficier, pour ses bénévoles, des formations offertes par la Ville de DIJON, par l'intermédiaire de la Maison des Associations.

Notre Association est également partenaire de « MSE Formations ».

3- Amélioration de nos aides auprès des jeunes majeurs adhérents : depuis le 01/01/2019, les fiches-actions suivantes ont été amendées :

- **Fiche N°2 : aide au logement :** l'Association peut, sous conditions de ressources, offrir au jeune adhérent le montant du dépôt de garantie.

- **Fiche N°4 : aide à la mobilité :** outre l'aide très importante qu'elle apporte au niveau du permis de conduire (conventions avec les PEP et l'ACODEGE), l'ADEPAPPE 21 peut financer des cartes d'abonnement de transports en commun (tram, bus, train).

- **Fiches N°8 : secours :** concernant les secours alimentaires, la nouvelle convention passée avec l'Association EPI'SOURIRE va nous permettre d'être plus réactifs et, donc, de mieux aider les jeunes.

4- Autres participations :

- **Plan « PAUVRETE » :** nous sommes associés aux travaux du groupe N°9 → « Les sortants de l'ASE » : comment lutter contre les sorties de l'ASE sans solution.

- **Pacte des Solidarités :** le Conseil Départemental prévoit de signer un accord avec l'État, dans le cadre de la loi votée début avril, traitant des aides aux jeunes majeurs sortant de l'ASE. L'État prévoit de financer ces aides et le Conseil Départemental, porteur de ces actions solidaires, souhaiterait nous associer en nous confiant certaines missions, dans le domaine de la « **paire-aidance** ». Bien sûr, notre subvention départementale devrait être augmentée en fonction des missions supplémentaires que nous serions amenés à mettre en place et conduire.

Le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. PRESENTATION DU CENTRE MATERNEL DE LA CROIX ROUGE :

Madame Sandrine ROY, directrice du Centre Maternel de TALANT, est venue présenter son établissement aux participants de l'Assemblée Générale. Cet établissement, le seul de ce type en Côte d'Or, accueille les jeunes mères en difficulté : c'est une structure gérée par la CROIX ROUGE et financée par le Conseil Départemental (mesures administratives et/ou judiciaires de placements ASE).

Sandrine ROY a insisté sur les points suivants :

- Aide apportée aux jeunes mères au niveaux scolarité, emploi, hébergement, santé...
- Accompagnement éducatif pour les savoirs et savoir-faire nécessaires (soins à apporter à l'enfant, cuisine, entretien des locaux et du linge...).
- Une crèche, interne au centre, est à la disposition des jeunes mamans.
- Un travail d'accompagnement est développé aussi au niveau des pères qui peuvent venir, en journée, auprès de leur enfant et de leur compagne.

Après le débat, le Président, au nom de tous les participants, remercie Sandrine ROY pour son exposé riche et détaillé.

IV. ORGANISATION ASSOCIATIVE :

1- Membres associés au CA : les candidatures de

Mesdames Catherine BOURTOURAUULT, Océane CHOSSEGROS, Kristina IVANOV Justine MERCIER et Sandrine ROY.

Messieurs Bernard FAVET, Gérard LLORCA et Antoine SIRE,

sont validées par l'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents et représentés.

2- Membres du bureau :

Robert DEMOULIN était membre du bureau depuis plusieurs années. Il a quitté la présidence du Conseil de Famille et souhaite démissionner de son poste d'administrateur. Nous regrettons fort son départ et respectons, bien entendu, sa décision : **tous les adhérents le remercient pour le travail accompli et son expertise précieuse qu'il a mise au service de l'ADEPAPE 21.**

Gérard LLORCA est élu, à l'unanimité, membre du CA pour un mandat de 2 ans (2019/2021). Il est volontaire, par ailleurs, pour être membre du bureau, en tant que personnalité qualifiée, en remplacement de Robert DEMOULIN, démissionnaire : le prochain CA se prononcera sur cette candidature, lors de sa prochaine réunion.

V. DEBAT :

- **Justine MERCIER** intervient et fait part de son idée de créer une « Commission jeunes » au sein de l'ADEPAPE 21. Les participants à l'Assemblée Générale approuvent cette proposition. Le CA examinera cette question lors de sa prochaine réunion.

- **Philippe GARNIER** suggère que des liens soient établis avec le CHS de la Chartreuse car plusieurs jeunes issus de l'ASE y séjournent en soins.

- **Anne MILLOT**, directrice du FJT de DIJON, souligne la présence de plusieurs jeunes majeurs de l'ADEPAPE 21 dans son établissement : elle prône une coopération constructive « FJT/ADEPAPE 21 » afin d'éviter des ruptures ou dérives. Nous pourrions travailler ensemble sur des orientations « garantie jeune » ou « service civique ».

- **Malika GAUTHIER** suggère la mise en place de liens avec les services de la PJJ.

- **Chantal REVAILLOT**, chargée de formation des Assistants Familiaux à l'IRTESS, souhaite une coopération et un travail de réflexion avec l'ADEPAPE 21.

- **Annie DELVAUX** rappelle que la TOULINE et l'ADEPAPE 21 travaillent déjà ensemble (convention) et qu'elles sont 2 structures qui **luttent contre l'isolement** des jeunes majeurs issus de l'ASE.

- **Kristina IVANOV**, jeune majeure adhérente et associée au CA explique son rôle de référente et souligne les aides que lui apporte l'ADEPAPE 21.

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, le Président invite toutes les personnes présentes à participer au pot de l'amitié.

DIJON le 06 juin 2019,
Le Président Roland BONNAIRE



Nos partenaires



LA CONFIANCE PEUT SAUVER L'AVENIR



Centre Maternel
Talent
croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Retrouvez la ligue de l'engagement

